



Châteauroux, le 14 mars 2017

Demande d'audience et préavis de grève - journée d'action du 21 MARS 2017

à Monsieur Serge DESCOUT,
Président du Conseil Départemental de l'Indre,

Dans le cadre de la journée d'action du mardi 21 mars 2017 organisée par la Confédération C.G.T., l'Union Syndicale CGT du Conseil Départemental de l'Indre vous demande de recevoir une délégation.

L'Union Syndicale CGT du Conseil Départemental de l'Indre revendique, pour tous les agents fonctionnaires et contractuels du Département, les moyens nécessaires à la réalisation de leurs missions de service public de l'action sociale pour les personnes en difficultés, l'enfance en danger, la Protection Maternelle et Infantile, les personnes en situation de dépendance (Vieillesse/handicap) ; de gestion, d'entretien et d'exploitation des routes ; d'entretien d'hygiène et de restauration collective dans les collèges ; pour l'action culturelle, sportive et pour le patrimoine, pour la santé publique...

Nous demandons :

- l'arrêt des réductions d'emplois, le remplacement des absences, la création d'équipes de titulaires remplaçants, la création d'emplois dans l'ensemble des services et les moyens matériels nécessaires à la réalisation des missions.
- la reconnaissance des qualifications professionnelles (cadre d'emploi, grade...), des missions (technicité : P.T.E.T.E..., responsabilités...), une amélioration significative des déroulements de carrière...
- le respect des obligations de moyens de l'employeur en termes de sécurité et de santé des agents au travail : intervention sur l'environnement de travail, Risques Psycho-sociaux, médecine de prévention, amiante et CMR, suivi post-professionnel...
- le maintien et le développement des moyens d'intervention : formations qualifiantes, moyens de déplacement professionnels, modernisation des moyens matériels et de communication (informatique, réseau...), délais d'intervention...
- une augmentation uniforme et significative du régime indemnitaire (le plus bas de France), une participation aux garanties collectives en matière de protection sociale (complément de salaire, mutuelle...) et une importante revalorisation de l'action sociale, la suppression des sanctions financières pour les agents malades...

Ces revendications s'inscrivent dans le cadre de la journée d'action de la CGT du 21 mars prochain, sur les enjeux de politique industrielle et le nécessaire développement des services publics pour les territoires.

En effet, l'industrie est en déclin depuis trente ans. Aujourd'hui, la production industrielle atteint à peine 10 % du produit intérieur brut (PIB), contre 16 % en moyenne dans la zone euro. L'emploi industriel a reculé de près de 25 % en quinze ans pour se situer aujourd'hui autour de 3 millions de salariés. La France importe 60 % de ses produits industriels.

Primauté donnée à la financiarisation de la gestion des entreprises, politiques d'austérité, baisse du « coût du travail », délocalisations, externalisation des activités, dumping social, fiscal et environnemental, détournement des richesses créées par les travailleurs au profit des actionnaires et au détriment des investissements productifs, de la recherche-développement et de la qualification des salariés sont autant de causes de ce déclin industriel.

Pour la CGT, l'industrie est indispensable pour répondre aux besoins fondamentaux de la population (alimentation, eau, énergie, transport, éducation, santé, culture). Il faut produire autrement et mieux, ce qui implique de rompre avec la logique de développement libéral. Il est urgent d'agir pour un développement humain durable, de mettre en place des circuits courts, l'économie circulaire, de produire des objets durables et réparables, et de mettre le système bancaire et financier, les finances publiques et la fiscalité au service du développement solidaire des territoires.

Le développement d'une industrie moderne nécessite le re-développement de services publics de qualité en matière d'éducation, de culture, de recherche, de santé, de transport, d'infrastructures, etc. Il faut des services publics forts dans tout le pays, pour contribuer au développement économique et à l'aménagement du territoire. La dépense et la commande publiques sont des leviers puissants pour créer des emplois et lutter contre le fléau du chômage. Les destructrices politiques d'austérité, la réforme territoriale, celles de l'État et de l'hôpital doivent être stoppées immédiatement pour laisser place à une politique de réponse aux besoins des usagers et des conditions de travail et d'emploi des agents, l'augmentation importante de la valeur du point d'indice.

A cette fin les droits d'intervention des salariés, dans l'ensemble des secteurs de l'économie privé et publique, et pas seulement dans l'industrie doivent être étendus. Ainsi la loi « anti-travail » EL Khomri doit être abrogée, ainsi que les loi Macron et Rebsamen.

Le département de l'Indre, victime d'une très forte désindustrialisation et d'un recul considérable de l'accès aux services publics, à la santé, à la protection sociale et à l'action sociale, doit être au devant de ces combats.

Sur la base de ces objectifs, l'Union Syndicale CGT du Conseil Départemental de l'Indre s'engage dans la journée d'action du 21 mars, dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour la journée du 21 mars pour l'ensemble des agents du Conseil Départemental de l'Indre et appelle les personnels à participer à la **manifestation interprofessionnelle à 10 H 30 Place de la République à Châteauroux.**

Dans l'attente de votre réponse à ce préavis de grève, et à cette fin de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Pour l'Union Syndicale CGT du Conseil Départemental de l'Indre,



Dominique BOUÉ